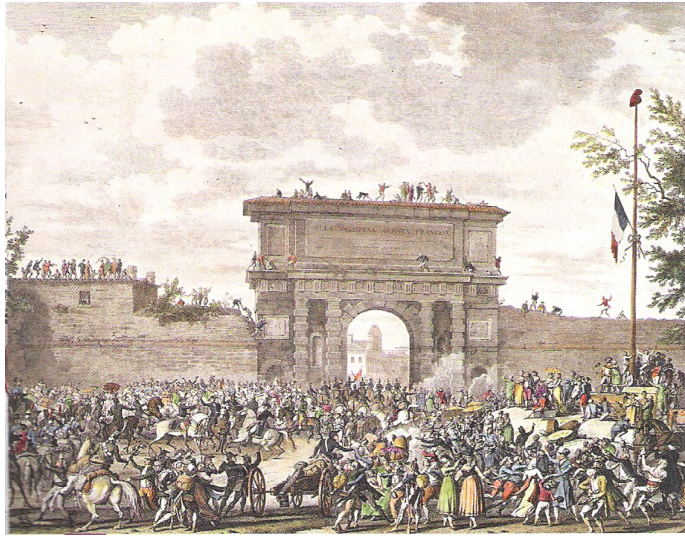


II – L'Europe française :

Doc 2 : L'entrée des troupes françaises dans Milan, le 15 mai 1796. (voir blog)

Doc 3 : Le programme de la République dans les territoires occupés



«Dans les pays qui sont ou seront occupés par les armées de la République, les généraux proclameront sur le champ, au nom de la nation française, la souveraineté du peuple, la suppression de toutes les autorités établies, des impôts ou contributions existants, l'abolition de la dîme, de la féodalité, des droits seigneuriaux et généralement de tous les privilèges.

La nation française promet et s'engage de ne souscrire aucun traité, et de ne poser les armes qu'après affermissement de la souveraineté et de l'indépendance du peuple sur le territoire duquel les troupes de la République sont entrées, qui aura adopté les principes de l'égalité et établi un gouvernement libre et populaire.»

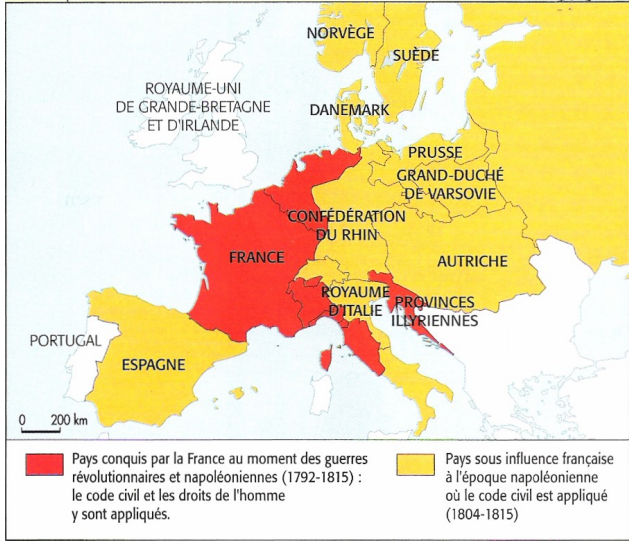
Décret de la Convention, 15 décembre 1792.

- 2) Quels détails montrent l'accueil favorable fait aux troupes françaises par les Italiens (doc.2)
- 3) Quels principes la France veut-elle mettre en application dans les pays occupés (doc.3)

III – L'Europe entre réaction et aspirations nationales :

Doc 4 : Le Code civil et sa diffusion (voir blog)

Doc 5 : Le témoignage d'un écrivain allemand : Goethe



Le Code civil est un recueil de lois achevé en 1804. Il unifie le droit français en reprenant une partie des grands principes de 1789. L'adoption de ces lois garantit l'application de l'essentiel des droits de l'homme.

Le plus grand génie littéraire de l'Allemagne, Goethe (1749-1832), traduit ici l'immense espérance des peuples européens, soumis au despotisme, à l'annonce du début de la Révolution française, et leur explosion de joie à l'arrivée des troupes françaises, libératrices des pays qu'elles occupaient. Puis il exprime leur amère déception quand les armées révolutionnaires se muent en instruments de conquête.

Tous les peuples opprimés ne tournaient-ils pas leurs regards vers la capitale du monde (Paris) ? Et nous, qui étions voisins, nous fûmes les premiers animés de cette flamme vive. La guerre commença, et les Français en bataillons armés s'approchèrent mais ils parurent apporter le don de l'amitié. L'effet répondit d'abord à cette apparence ; tous avaient l'âme élevée ; ils plantèrent gaiement les arbres riantes de la liberté, nous promettant de ne pas envahir nos possessions ni le droit de nous régir nous-mêmes. Mais bientôt le ciel se noircit ; une race d'hommes pervers, indigne d'être l'instrument du bien, disputa les fruits de la domination. Ils se massacrèrent entre eux, opprimèrent les peuples voisins, leurs frères nouveaux, et leur envoyèrent des essaims d'hommes rapaces. Alors le chagrin et le courroux s'emparèrent des âmes les plus tranquilles ; nous n'eûmes tous que la seule pensée, et nous fîmes tous le serment de venger ces outrages nombreux et la perte amère d'une espérance doublement trompée.

Goethe, (1749-1832) Hermann et Dorothee, 1797

- 4) Dans quels pays le Code civil a-t-il été appliqué à la fin de la Révolution ?
- 5) Dégagez, selon Goethe, les étapes de l'accueil de la Révolution française en Allemagne entre 1792 et 1797 (Doc. 5) ?

Écrire pour retenir : Résumez les principales informations de la séance en deux points :
- La diffusion en Europe des principes universels de la Révolution française et les limites de leur application en France et en Europe.